

15 fév 2019 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 15 février 2019

Revalorisation statutaire des fonctions d'assistance religieuse et morale au sein des prisons

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à une revalorisation statutaire des fonctions d'assistance religieuse et morale au sein des prisons.

Le projet d'arrêté royal fixe le statut et l'exercice des fonctions pour :

- les aumôniers de cultes reconnus
- les conseillers des cultes reconnus
- les conseillers moraux d'organisations reconnues, qui offrent une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle
- les bénévoles qui offrent une assistance religieuse ou morale aux détenus dans les établissements pénitentiaires

Le projet règle les traitements, les conditions de travail et les droits en matière de sécurité sociale des aumôniers et des conseillers (moraux). Les droits matériels personnels et l'égalité de traitement de ces personnes sont ainsi garantis.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal relatif aux aumôniers, aux conseillers des cultes reconnus ainsi qu'aux conseillers moraux d'organisations philosophiques non confessionnelles reconnues par la loi au sein des prisons

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be